

Un espace de dialogue avec les partenaires sociaux

Une grande partie des employés bernois qui deviendront jurassiens à la faveur du transfert de Moutier sont des enseignants, soit une soixantaine de personnes. Une unité administrative se met en place pour préparer l'accueil de la cité prévôtoise en 2021. Parmi les tâches préparatoires, selon le SEJ qui écrit dans ce sens au Gouvernement jurassien, un inventaire syndical s'impose, dans le souci de ne pas créer deux catégories d'employés jurassiens. Le SEJ a donc émis une liste d'éléments à harmoniser pour l'octroi de droits ou l'application de devoirs identiques: droits acquis, salaires, allègements, prise en charge des formations, congés, allocations, vacances, etc. Plus largement, le SEJ demande l'ouverture d'un espace de dialogue, voire de négociation avec les autres syndicats de la fonction publique réunis au sein de la Coordination syndicale. L'inventaire du SEJ mentionne aussi les points relatifs aux structures scolaires: organisation de l'école à journée continue, procédures de passages entre l'école primaire et l'école secondaire, organisation de l'école secondaire avec les cours à niveaux, correspondance des grilles horaires, organisation de l'enseignement spécialisé. (cf)

Audiovisuel public suisse et médias régionaux en danger

Lors de leur réunion du mois de janvier, les membres du Comité central du SEJ ont décidé de rejoindre le Comité jurassien «Non à No Billag», dont la campagne cible particulièrement la sauvegarde des médias régionaux BNJ et Canal Alpha et la centaine d'emplois qu'ils représentent. L'appel à voter «non» a été envoyé à tous les membres du syndicat à la mi-février, et les coprésidents du SEJ ont signé un courrier de lecteurs dans la presse régionale. Ils y relèvent notamment qu'« outre qu'elle s'attaque au service public audiovisuel, mettant en danger la qualité et la diversité de l'information diffusée dans notre canton, l'initiative met en danger le matériel pédagogique fourni par la RTS». (cf)

Dis-moi ce que tu votes...

Le site internet du SEJ s'étoffe d'une rubrique consacrée aux décisions du Parlement jurassien sur les questions relatives à l'enseignement. Les internautes pourront prendre connaissance du détail des votes des députés jurassiens. Lors de l'examen du budget 2018 de l'État récemment, le législatif décidait par exemple - à une voix près - de refuser le retour à un EPT (équivalent plein temps) pour le conseiller pédagogique de l'enseignement spécialisé. Le poste reste pourvu à 50%. (cf)

AG extraordinaire 1H-2H

Une assemblée extraordinaire se tiendra le jeudi 8 mars à Courtemelon de 16h à 17h30. Elle sera consacrée à une meilleure prise en charge des élèves de 1H et 2H en tout début d'année scolaire. Plusieurs enseignantes ont récemment souhaité un échange afin d'aménager au mieux cette période délicate. Tous les membres du SEJ-Primaire ont été invités à y participer. (cf)

Avec les étudiants

Une modification des statuts sera proposée à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin prochain. Comme le font déjà le SAEN et le SEFB, le SEJ admettrait alors comme membres actifs les étudiants de la HEP-BEJUNE dès la deuxième année de formation. L'actualité récente l'a montré, les étudiants jurassiens peuvent eux aussi se trouver dans des situations qui requièrent l'appui du secrétaire syndical, et le syndicat aurait évidemment tout à gagner d'une affiliation précoce. À l'instar de celle des remplaçants, la cotisation annuelle des étudiants s'élèverait à cinquante francs. Elle ne donnerait toutefois pas droit à la protection juridique. (cf)



© Philippe Martin



+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

Des assainissements quinquennaux?

L'annonce de mesures incontournables pour assainir la situation financière de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU) a été ressentie comme une douche froide par les assurés et plusieurs employeurs affiliés à la Caisse. Après 2014, 2019. Devra-t-on passer à la caisse tous les cinq ans?

.....
Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



La réaction émotionnelle légitime passée, traduisant un ras-le-bol légitime des assurés à la CPJU, tentons d'analyser la situation.

Deux obligations sont faites à la Caisse, sans que l'on puisse les contester. D'une part, le chemin de croissance visant 80% de taux de couverture doit être atteint en 2052, avec une échéance délicate de 75% en 2030. Le plan de financement de ce chemin de croissance doit être revu tous les cinq ans et obtenir l'aval de l'autorité de surveillance fédérale.

La seconde obligation qui détermine l'ensemble du programme présenté est le taux technique applicable aux avoirs des rentiers. L'autorité de surveillance se réfère à un taux de 2%, avec une marge de 0,25%. La CPJU a choisi de baisser son taux technique jusqu'à la limite supérieure de 2,25%. Conséquence, les avoirs des rentiers doivent être compensés pour que leurs rentes restent à 2,25% ce qu'elles étaient à 3%. Il n'est pas possible de modifier les acquis dans ce domaine. Ainsi, par exemple, un rentier qui a un avoir de 600'000 francs devra pouvoir compter sur un avoir de 690'000 francs dès 2019 pour maintenir sa rente actuelle. Cette différence de 90'000 doit être compensée par la CPJU, plus particulièrement par les employeurs affiliés.

Cette opération d'augmentation des capitaux de prévoyance des rentiers coûte 67,8 millions. Un montant qu'il faut financer par les autres mesures du programme présenté par le Gouvernement et le Conseil d'administration de la CPJU. Celles qui dépendent de la CPJU touchent les prestations et sont de la compétence exclusive du Conseil d'administration. La baisse du taux de pension du conjoint

survivant pour les nouvelles rentes de ce type, et la baisse du taux de conversion lissée sur une période de cinq ans, faisant perdre 7% de rente estimée au passage, sont des baisses de prestations en faveur des futurs rentiers. L'augmentation du taux de pension pour enfants survivants constitue une amélioration de prestation. Au final, les mesures de la compétence de la CPJU coûtent 64 millions. Il faut les financer par des mesures qui sont de la compétence du Parlement et sur lesquelles porte la consultation. Trois mesures proposées: doublement de la cotisation pour l'exécution du plan de financement qui passe à 2% pris en charge paritairement par l'employeur et l'employé; contribution de 64,2 millions des employeurs à la CPJU pour compenser la baisse du taux technique; augmentation du salaire cotisant sur une période de cinq ans qui passe de 85% à 90% du salaire annuel avant déduction du facteur de coordination de 18'800 francs aujourd'hui.

Rien qui fait plaisir. Mais aucune de ces mesures, qui sont interdépendantes, ne peut être revue de manière sensible sans toucher davantage aux prestations. On pourrait rêver et remettre fondamentalement en question l'existence même du 2e pilier. La belle entente, sans le SER, qui s'est dessinée autour de «Prévoyance 2020», qui venait aussi au secours du 2e pilier, il faut le rappeler, assure une défaite courue d'avance, et en aucun cas dans les cinq prochaines années.

Reste qu'il faudra s'assurer dès aujourd'hui que l'on ne remette pas le couvert dans cinq ans. Peut-être déjà en faisant moins confiance aux experts payés pour se tromper. •



Le premier cycle sur ondecote.ch

Les initiatrices et animatrices de la plateforme dédiée au premier cycle, jusque-là relayée par ecolesenfantines.ch, ont ouvert un site propre et désormais consacré aux quatre premières années de l'école obligatoire. À l'adresse ondecote.ch, la dizaine d'enseignantes qui alimentent ce site souhaitent y partager des idées et des expériences avec toutes et tous les professionnel-le-s œuvrant au premier cycle. Livres, rituels, trucs et astuces, exemples d'ateliers, classés à la fois par thème, par degré ou par domaine, les informations et exemples figurant là sont aussi multiples qu'intéressants. Et tous les articles sont référencés sur une page *Pinterest* intitulée également ondecote.

Enseignantes ou enseignants de 1, 2, 3, ou 4H, ce site vaut amplement le détour, pour les idées, la (re)motivation et le partage qu'il vous offre! *(de)*

Les prochaines séances vous attendent

Le Comité central a mis au net son calendrier 2018, avec des séances agendées aux 8 mars, 29 mars, 17 mai, 21 juin et 23 août, toujours à Bévillard, de 16h à 19h. Vous y serez très bienvenus, pour un essai (avec défraiement pour la séance et le déplacement) ou pour un engagement apprécié. Le CC recherche en effet toujours de nouveaux membres, représentant tous les degrés de l'école obligatoire. *(de)*

Cap sur Tavannes, ou Fribourg

Parmi les dates importantes à l'agenda printanier, relevons les deux réunions des cercles électoraux régionaux, celui du Seeland le 26 avril à 18h au Gymnase de Bienne, celui du Jura bernois le 30 avril à 17h30 en l'aula de l'École primaire tannoise.

Au Congrès du SER, le 26 mai à Fribourg, les intéressés francophones bernois seront bienvenus, à condition de s'inscrire auprès du SEFB, qui assumera les frais d'inscriptions. Ce congrès est intitulé «Numérique, santé, marchandisation... des enjeux pour tous, les défis du SER!» (voir en page 45). *(cc)*

L'effectif fond, les fonds itou

En séance de janvier, le Comité central s'est penché une fois de plus, et avec une inquiétude accrue, sur la diminution des effectifs et conséquemment des fonds.

Avec 595 membres, dont 459 actifs (cette part diminuant régulièrement), le SEFB doit impérativement réfléchir à son train de vie. Le départ de Moutier ne fera qu'accroître l'érosion, si les jeunes générations continuent à se désintéresser de leur syndicat.

Le caissier Christophe Latscha en appelle à des mesures, soulignant notamment que les cotisations n'ont jamais augmenté ces douze dernières années au moins, alors même que les prestations du syndicat ne cessaient de s'étoffer. Une excellente qualité de service, un engagement fort du Comité central (également au niveau interjurassien et national), des avantages intéressants pour les membres: le SEFB réunit toutes les qualités susceptibles de séduire les enseignants. Or, un petit tiers seulement des professionnels francophones bernois sont actuellement syndiqués, alors même que la grande majorité des actions entreprises par le SEFB sert tous les enseignants.

La question se pose dès lors: certaines prestations, offertes aux non-membres, devront-elles devenir payantes? On pense évidemment en priorité à la Journée des enseignants.

Quoi qu'il en soit, le Comité central planche sur le sujet et ne manquera pas d'informer l'assemblée générale 2018 de ses réflexions et éventuelles propositions. *(de)*

La CACEB va bien

Bonne nouvelle financière par contre au niveau de la Caisse d'assurances des enseignants bernois (CACEB), qui a enregistré l'année dernière un rendement de 7,5%. Un excellent résultat, qui devrait se répéter cette année si l'on se fie aux prévisions économiques générales. De ce fait, la caisse devrait atteindre assez rapidement un taux de couverture de 100%.

Par ailleurs, le SEFB n'abandonne pas l'idée d'un cercle unique pour tous les francophones bernois, qui aurait l'avantage d'offrir à tous une compréhension optimale des sujets abordés, parfois hautement techniques. *(de)*



+41 (0)32 492 52 56
www.sefb.ch

Zahra Banisadr s'exprimera le 24 avril à Tramelan

À l'heure de livrer ces pages syndicales, le Comité central mettait la dernière touche au programme de la Journée des enseignants. Le thème connu, le titre annoncé officiellement voici un mois (*Tous citoyens, tous acteurs?*), les principaux orateurs pressentis ont confirmé leur participation. À commencer par Florian Lascroux, le Français engagé au siège de l'Internationale de l'Éducation (IE) après avoir notamment présidé le CSFEF¹, qui s'exprimera en matinée.

Dominique Egger

Une voix d'Iran

Durant l'après-midi, on pourra écouter notamment une presque voisine, Zahra Banisadr, la fille du premier président de la République d'Iran élu en 1980, établie à Neuchâtel. Très présente ces derniers temps dans les médias, Zahra Banisadr est passionnément engagée dans l'éducation à la citoyenneté, à travers notamment des ateliers et des conférences qu'elle anime à l'attention des jeunes. Dialogue, débat, circulation des savoirs et des idées: en prônant l'ouverture, elle conduit la mission qu'elle s'est choisie, à savoir transmettre le goût de la chose publique et de la démocratie. Ses exemples d'action, auprès des jeunes, fourniront sans doute de la matière à dupliquer en classe.

Pour modérateur, le SEFB a choisi une fois de plus l'excellent Laurent Bonnard, qui a fort heureusement accepté la mission.

S'ajouteront à ces interventions, on l'a déjà dit, celles de Bernhard Pulver, d'une représentante de Promotion Santé et Mme Lucie Schaeren, enseignante et responsable du projet La jeunesse débat et du *Camet citoyen*. Nous y reviendrons, avec les détails pratiques et horaires de cette journée.

L'avenir en assemblée

Comme de coutume, la Journée des enseignants se terminera par l'Assemblée générale du syndicat, qui approuvera notamment les rapports annuels et autres comptes et procédera aux élections, notamment à celle d'un nouveau membre au moins du Comité Central.

Le point crucial: l'état de la situation et l'évolution du projet de rapprochement avec Formation Berne. L'assemblée se penchera effectivement sur le contrat de prestations entre les deux organismes (dont Formation Berne peaufine actuellement une nouvelle mouture); elle en discutera et prendra une décision de principe à ce sujet.

Le Comité central compte d'ores et déjà sur une nombreuse participation des membres à cette assemblée 2018. Plus que jamais, il se dessinera là les grandes lignes de l'avenir du syndicat. Et dans ces heures d'incertitude, il importe que les décisions prises s'appuient sur une forte représentation de la base. Merci par avance de ne pas quitter la Marelle avant cette réunion importante. •

¹ Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation

Cherche un-e artiste...

Cette année à nouveau, le Comité central entend ajouter un volet artistique à la Journée des enseignants. Dans cette optique, il offre la possibilité à un artiste d'exposer ses œuvres aux cimaises de la Marelle le 24 avril. Enseignant-e et à la fois artiste? Le SEFB attend vos candidatures, si vous souhaitez enfin présenter vos toiles, dessins, photographies ou autres œuvres à plat. Les intéressés s'adresseront à Alain Jobé, secrétaire syndical.

... et une école

Par ailleurs, les organisateurs offrent la possibilité à une école ou une classe de gagner un peu d'argent en

s'investissant ce même jour. À condition de prendre en charge la mise en place de la salle, où il faut aligner rappelons-le quelques centaines de chaises, et de confectionner quelques cakes ou autres pâtisseries qui agrémenteront le café, l'établissement scolaire en question recevra 300 francs de la part du SEFB; c'est à lui également que reviendra la totalité des sommes récoltées dans les crousilles qui seront mises à disposition des participants pour contribuer justement aux coûts des cafés, thés et autres douceurs consommés.

Intéressés? Contactez Alain Jobé, qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires. •

Et tout le monde s'en fout...

Le comité du SAEN a publié un dossier traitant des nouvelles structures de l'école obligatoire (régionalisation) et de leur coût. Le moins qu'on puisse dire est que le monde politique ferme les yeux et se bouche les oreilles pour ne pas avoir à s'interroger quant à la nature du dérapage financier.

.....
Pierre Graber, président du SAEN



Le dossier de l'Éducateur a été transmis à la presse régionale et romande; pour assouvir la curiosité des journalistes, des informations supplémentaires leur ont été transmises, qui n'avaient pas trouvé de place dans la revue. La rédaction d'*Arcinfo* devait être absorbée par le lancement du titre fusionné et le sujet n'a pas été considéré assez visuel pour Canal Alpha. Quant à la RTS, elle avait probablement aussi la tête ailleurs; d'ailleurs, quand on parvient à capter son attention, on nous pose d'emblée une question qui orientera le traitement réservé à l'information: «Y a-t-il un risque que cela débouche sur une grève?»; hors de ce cas de figure, pas de salut!

Deux journalistes de médias différents¹ ont fait honneur à leur profession. Même s'ils ont manqué de temps pour assimiler l'ensemble de la documentation, ces deux personnes ont pris contact avec le sous-signé et consacré plus d'une demi-heure, voire près du double à se faire expliquer les finesses du dossier, posant au passage des questions pointues, témoignant de leur capacité d'analyse. Face à un dossier à charge pour les autorités, tous deux ont donné la parole à la cheffe du département, qui ne pouvait cependant pas dire grand-chose, car l'origine du dérapage est vraisemblablement à chercher du côté des cercles et, donc, des communes.

Heureux hasard du calendrier, le dossier du SAEN a été publié quelques jours seulement avant que la commission École obligatoire du Grand Conseil s'empare du rapport du Conseil d'État au postulat déposé au printemps 2014 par Andreas Jurt et une cohorte de députés de tous bords.

Circulez! Y'a rien à voir!

Le titre du postulat est déjà tout un programme: «École obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement.»

Très rapidement, le Service de l'enseignement obligatoire a préparé la réponse qui a été mise en consultation parmi les milieux concernés en été 2016. À peu de choses près, cela constitue le rapport² étudié par la Commission École obligatoire. Ce gros document de cinquante pages a été mis en balance avec le dossier du SAEN... et celui-ci n'a pas fait le poids. Quelle surprise! Il semble d'ailleurs douteux que le parlement se montre plus critique en plénière. C'est que, voyez-vous, les nouvelles structures ont été plébiscitées par le Grand Conseil en 2011 et que passablement de députés encore présents ne veulent pas se déjuger!

Près de 50 millions!

L'école obligatoire coûte près de 50 millions de plus en 2015 qu'en 2011 et on n'a peut-être pas encore atteint le point culminant. Les innovations pédagogiques et les salaires des enseignants n'y sont pour presque rien³... Dans un système cantonalisé, comme c'est le cas ailleurs, on en connaît qui crieraient au scandale. Pas chez nous, car les politiciens ont créé une machine à pilotage et responsabilité hybrides. Le dérapage financier n'est pas dû prioritairement au canton, dont le Grand Conseil supervise la gestion. Dans ses réponses à la presse, Mme Maire-Hefti ne dit rien d'autre. Certes, on ne s'explique pas l'explosion des coûts dans les régions. Mais, comme c'est réparti dans plus d'une trentaine de communes, personne n'a de vision globale et on est prié de se satisfaire de la situation... Alors, au bout du compte, on économise des bouts de chandelles en péjorant gravement les conditions de travail et le citoyen-contribuable passe à la caisse!

.....
¹ La radio régionale RTN et le quotidien *Le Courrier*.

² On peut le trouver sur le site du SAEN, rubrique Dossiers

³ Moins de 20%, certes tout étant relatif, ça fait près de 10 millions, mais il en reste 40...

Un goût de paradis!

On regrette (presque) la caisse de remplacement! Voilà en effet une histoire jamais entendue du temps de Mme Chernoz, dont nous regrettons les compétences. Une collègue a eu le malheur de tomber malade un vendredi matin. Dans l'incapacité de se rendre à l'école, elle a passé le week-end à se soigner et n'était pas encore remise sur pied lundi. Par contre elle a pu reprendre le travail dès mardi.

Comme tout le monde, elle imaginait qu'ayant manqué deux jours de travail consécutifs face à ses élèves, elle n'avait pas de certificat médical à fournir. Le Rsten¹ précise en effet en son article 25, al. 2: «Lorsque son absence excède trois jours de travail consécutifs, la personne concernée malade ou victime d'accident doit présenter un certificat médical.» Et pourtant! Comme les enseignants sont tenus de travailler hors de leurs leçons (préparations, corrections, contacts multiples...), l'autorité part du principe que le week-end est à considérer comme une période de travail. Selon cette brillante interprétation, notre collègue a manqué quatre jours et doit donc produire un certificat médical.

L'interprétation rigoureuse des textes légaux ne va pas jusqu'à respecter l'alinéa 5 du règlement: «Les frais résultant de l'examen médical sont à la charge de l'employeur à moins qu'un abus de la personne concernée ne soit établi.»

L'autorité (régionale, la caisse cantonale de remplacement ayant été liquidée) ne l'entend pas de cette oreille et veut faire payer le coût du certificat à notre collègue, qui n'avait pas estimé nécessaire d'en produire un.

Le conseil juridique du SAEN est formel. Il semble vraiment téméraire de la part de l'autorité d'exiger la prise en charge par l'enseignante, sauf à suspecter un abus. Toutefois, à l'inverse de l'administration scolaire, nous avons conseillé à notre membre de laisser tomber vu le rapport déraisonnable des coûts engagés par le paiement du certificat et celui des démarches juridiques!

Notre collègue ne manque ni d'esprit ni d'humour et a adressé ces mots à l'administration de son école:

Bien que dotée d'une excellente protection juridique, j'ai aussi la chance d'être pourvue d'un solide bon sens, chose suffisamment rare dans le milieu scolaire actuel pour être relevée. J'ai donc décidé de ne pas

poursuivre d'autres démarches afin de ne pas engendrer des frais conséquents pour une facture de 65,65 francs.

Cependant, j'aimerais vous faire part des remarques suivantes:

- *Le premier jour de mon absence (vendredi), je n'ai été remplacée que pour une période. C'est donc juste pour cette période qu'on a considéré que j'étais absente quatre jours puisque je n'étais pas de retour le lundi.*

- *Depuis plus de 30 ans que j'enseigne, je n'ai jamais été malade plus de trois jours consécutifs et encore, cela n'est pas arrivé souvent.*

- *Lorsque je suis allée chez le médecin pour le certificat, vu mon état de fatigue, il voulait me mettre en arrêt maladie pour quinze jours. J'ai refusé sachant la difficulté de trouver des remplaçants et le coût engendré. (Je crois qu'on appelle ça de la conscience professionnelle, à moins que ça ne soit de la bêtise).*

Au vu de ce qui précède et des réponses que j'ai reçues, vous comprendrez, je l'espère, ma déception.

L'imbécillité procédurale et dénuée de respect de certains fonctionnaires risque – à la longue – d'avoir de graves conséquences pour le système scolaire et, en première ligne, pour les élèves que les enseignants accompagnent dans leur progression. Il n'y a pas besoin d'être devin pour comprendre qu'en une prochaine occasion de ce type, de plus en plus d'enseignants suivront le conseil de leur médecin et prendront le repos qu'il leur prescrit! On peut même craindre que l'éventualité de tomber en burnout se banalise et que le nombre de cas explose davantage encore!

Voilà qui donne sens aux paroles concluant le billet du président de janvier dernier: «Il est temps de s'inquiéter très sérieusement du moral de nos enseignants, les vrais héros du système, formant nos futurs cadres et ouvriers, nos futurs chercheurs et dirigeants, nos futurs concitoyens. Si vous voulez détruire un pays, commencez par démoraliser les enseignants, tout le reste suivra!²» (pg)

¹ Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement

² Cédric Villani dans le cadre d'une table ronde restituée par L'Humanité, 16 mai 2014

Journée syndicale 2018: cap à l'est!

La prochaine Journée syndicale aura lieu le mercredi 7 novembre et le comité est content d'avoir trouvé une salle dans l'Entre-Deux Lacs.

L'espace Ta'Tou de Cornaux servira ainsi de cadre à nos débats. On se réjouit de retourner de ce côté-

là du canton. La salle Vallier de Cressier où nous sommes allés plusieurs fois est trop petite désormais; non, elle n'a pas rétréci. Nos membres sont toujours plus nombreux!

(pg)

La trouble fascination de l'échec¹

Brigitte Tisserand

Une grande entreprise neuchâteloise avec des centaines d'employés et des milliers de clients fidèles a entrepris de revoir complètement sa chaîne de production. Sous pression, car il faut entretenir son image et impressionner la concurrence, les ingénieurs préparent donc méticuleusement la révolution. Comme il est important d'être les premiers sur le marché, on se lance sans tarder. Les petits défauts seront corrigés en cours de route.

À leur retour, les ouvriers découvrent les nouvelles machines installées durant leurs vacances. Bien sûr, on leur avait vaguement parlé de ce changement en profondeur qui révolutionnerait leur métier, mais l'inquiétude les tenaille face à ce bouleversement. D'autant plus que les modes d'emploi des différentes machines sont encore en cours d'impression.

Durant quelques jours, ils essaient de comprendre le fonctionnement de la nouvelle chaîne de production en attendant une formation. On les convoque enfin par groupes d'une centaine à une séance d'information d'une heure et demie durant laquelle on leur rappelle l'histoire de l'entreprise, on leur explique les raisons du changement puis expose rapidement la philosophie de cette nouvelle façon de travailler avant de fournir quelques brèves explications techniques.

De retour dans leur secteur, toujours pleins d'interrogation et d'inquiétude, les ouvriers sont prêts à retrousser les manches. Cependant, ils ont du mal à comprendre comment régler leurs machines et les entretenir. Désstabilisés, ils se posent de plus en plus de questions, beaucoup regrettent l'ancienne chaîne de production

qui certes, n'était pas parfaite, mais à laquelle ils étaient habitués.

Après quelques mois, la direction convoque le personnel à une deuxième séance d'information, toujours en plénière, donc peu efficace; elle en est consciente. Elle engage également un budget, restreint certes, pour mettre sur pied des modules d'initiation plus concrets. Les chefs de secteur sont chargés de les organiser. Mais, si certains ont à cœur de former leur équipe, d'autres se contentent de mettre sur pied des formations facultatives après les heures d'atelier ou, peu convaincus du changement, ne proposent tout simplement aucun accompagnement.

Entretiens, plusieurs dysfonctionnements ont été détectés dans la nouvelle chaîne de production, mais, par manque d'argent, les ajustements ne se font que très lentement. De plus en plus de produits doivent être réusinés et les employés épuisés perdent toute motivation et tombent dans le fatalisme.

La chaîne de production flambant neuve se grippe rapidement et les solutions de secours n'apportent pas l'effet nécessaire à la survie de l'entreprise.

Scénario fantaisiste dans lequel aucun manager sérieux ne tomberait?

Allez donc demander aux enseignants neuchâtelois! Ils désigneront la chaîne de production «rénovation de filières», «évaluation» ou encore «PER et MER». Mais ils se seront reconnus à coup sûr...

¹ Appel à la mise sur pied de formations dignes de ce nom en accompagnement des réformes de l'école

L'État fait la manche!

Tout le monde connaît les difficultés financières de notre canton, mais l'imagination des chasseurs d'économies n'a pas de limite:

- Le salaire des nouveaux apprentis travaillant dans les services de l'État sera baissé de 10 francs dès la prochaine volée. Le conseiller d'État Alain Ribaux considère que c'est anecdotique et que les sommes ainsi réunies permettront la mise en place de davantage de places d'apprentissage.
- Parmi les (éventuelles) mesures d'économie du plan de législature du Conseil d'État, on vous laisse apprécier celle consistant à ne plus prendre de PV lors des commissions de travail. Elles sont déjà souvent enregistrées... et c'est l'enregistrement qui fera foi. On ne rit pas! Et on évite aussi de pleurer!

- Une mesure nettement moins anecdotique menace: la suppression des primes de fidélité. Les deux qui restaient encore (20 et 30 ans) devraient donc disparaître comme l'ont fait celles pour 10 et 40 ans de service; à l'époque, l'économie réalisée sur celles-ci avait contribué à l'octroi du 13^e salaire. À l'État, on nous dit sans rire qu'on veut favoriser la mobilité. Les enseignants et les gendarmes apprécieront!
- Les familles apprécieront aussi la réduction des allocations complémentaires, qui auraient dû être ramenées à Fr. 100.- (au lieu de Fr. 135.-). Mais l'absence de consensus... et de budget a empêché la mise en œuvre. On ne perd sans doute rien pour attendre! (pg)

CPEV: vers un retrait possible du plan 2019

Le plan de financement 2019 de la Caisse de pensions de l'Etat – qui a provoqué l'ire des syndicats et des employé-e-s du canton (la pétition contre le plan a récolté près de 6000 signatures) – sera-t-il repoussé? Le 31 janvier, réunis en séance de négociation, le Conseil d'Etat et des représentants des organisations du personnel – SUD, SSP et FSF – ont décidé d'écrire une lettre commune au Conseil d'administration de la CPEV pour demander à la fois le retrait de ce plan et le maintien des conditions prévues par le plan adopté en 2014 jusqu'en 2022.

Si le Conseil d'administration devait entrer en matière (ce que nous ignorons à l'heure d'écrire ces lignes), il devrait soumettre ce retrait à l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance de Suisse occidentale. En cas de refus du Conseil d'administration ou de l'Autorité de surveillance de suivre la proposition décrite ci-dessus, le Conseil d'Etat annonce qu'il restera à disposition pour une négociation sur la base des options déjà exprimées. *(com.réd.)*



© Philippe Martin

Quid des heures de décharges?

On devrait en savoir bientôt davantage sur l'organisation des heures de décharge pour les tâches particulières. Le Grand Conseil a en effet accepté en décembre dernier un postulat de Christian Kunze (PLR) demandant une étude notamment sur les points suivants:

- décharges pour fin de carrière: historique de cette mesure et bilan de sa mise en œuvre, comparatif avec les pratiques des autres cantons romands en la matière;
- décharges pour maîtrise de classe: «suite à l'introduction de cette mesure pour le primaire, comment articuler au mieux la gestion de la classe, qui a une grille horaire de 28 périodes, avec l'enseignant, qui lui n'enseigne ainsi que 27 périodes? Comment profiter au mieux de cette mesure pour la gestion des classes de VG¹ au secondaire et quel bilan empirique peut-on tirer du suivi des élèves après l'introduction complète de la LEO?», demandait le député en argumentant: «Avec l'introduction de la Loi sur l'enseignement obligatoire, il peut exister, dans certains cas, des problèmes d'application des heures de décharge prévues pour des tâches particulières. Le système cause des problèmes au niveau primaire, notamment, car les élèves ont 28 périodes dans la grille horaire, alors que le maître de classe n'a que 27 périodes d'enseignement, si l'on tient compte de la période de décharge consacrée à la maîtrise de classe. Il faut alors un autre enseignant pour une seule période par semaine, ce qui n'est pas une bonne solution sur le plan pédagogique. Les directions font appel au génie local pour assurer l'enseignement de la 28e période, avec quelques difficultés – il faut l'avouer. Se pose donc la question de savoir si, pour un taux d'activité de 100%, on pourrait exceptionnellement payer une 29e période administrative, de façon à ne pas changer d'enseignant pour une seule période.»

Espérons que cette étude propose des améliorations des conditions de travail. L'état de santé des enseignants pousse en effet à considérer une augmentation des décharges. *(réd.)*

¹ Voie générale

Moyens d'enseignement: neutralité

Après qu'une émission de télévision a signalé l'utilisation par des enseignants vaudois du manuel *Droit-Etat-Economie*, édité par Schatz Verlag et largement financé par des groupes industriels dont les logos apparaissent de manière explicite et fréquente dans l'ouvrage, la députée Anne Baehler Bech et le député Vincent Keller posent des questions sur la légalité du sponsoring éducatif dans le canton. Dans ses réponses, le Conseil d'Etat réaffirme que toute forme de propagande commerciale est formellement interdite au sein des écoles vaudaises, en conformité avec la Constitution cantonale (art. 45), la Loi sur l'enseignement obligatoire (art. 11) et le Règlement des gymnases (art. 45). Les enseignants du secondaire II ont certes la responsabilité du choix du matériel de cours, mais dans le respect strict du principe de neutralité de l'enseignement. Si, très exceptionnellement, un enseignant devait se servir d'un extrait de l'ouvrage controversé, il devrait prendre soin de sélectionner des pages dénuées de toute mention à un groupe industriel ou économique, ou à son logo. *(com./réd.)*



LPS: un report pour une vision à 360 degrés

L'entrée en vigueur de la Loi sur la pédagogie spécialisée, initialement prévue pour la prochaine rentrée scolaire, va être repoussée d'une année. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture l'a en effet annoncé le 9 février dernier, en présentant un concept global cantonal désigné comme une «vision à 360 degrés» des besoins de l'école. Au cours de ses nombreuses visites dans les établissements du canton, la conseillère d'État a pu constater la diversité des situations en présence pour l'encadrement et l'intégration non seulement des élèves à besoins particuliers, mais aussi de ceux souffrant de problèmes de comportement et de ceux issus de la migration. Le nouveau concept cantonal poursuivra, «dans l'intérêt de tous les élèves», «l'objectif prioritaire d'un dialogue direct et simple entre les enseignants et les autres professionnels intervenant en appui. Ces spécialistes – les psychologues, logopédistes, psychomotriciens, éducateurs, travailleurs sociaux ou en santé publique – seront appelés à s'insérer davantage dans la vie quotidienne des écoles», indique Mme Amarelle dans un communiqué. (réd.)



Explorer la poésie en classe

Il reste quelques jours seulement (jusqu'au 8 mars) pour s'inscrire à la demi-journée qu'organisent la HEP-VD et l'Université de Lausanne, le 22 mars, sur l'enseignement de la poésie pour tous les degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire.

«Comment faire entrer la poésie à l'école? Comment contredire la réputation tout à la fois d'hermétisme et de futilité dont souffre cet art? Comment donner droit à la créativité, à l'exploration voire au dérèglement du langage, tout en renforçant l'acquisition des bases grammaticales et orthographiques de la langue chez les élèves? Des solutions existent, concrètes et applicables. (...) À travers une série d'ateliers, des enseignants présenteront et feront expérimenter des dispositifs qu'ils ont mis en pratique dans leurs classes ou d'autres contextes. Ces propositions permettront d'envisager aussi bien l'écriture, la lecture, que la mise en voix ou le travail sur les sensations. Elles seront par ailleurs une invitation à penser l'enseignement de la poésie sur l'ensemble de la scolarité, afin d'envisager les continuités, aussi bien que les besoins spécifiques à chaque degré.

Serge Martin, professeur à Paris 3 et poète, prendra part à cet après-midi de conférences et d'ateliers (14h à 18h). L'entrée est libre, mais les inscriptions obligatoires. Ouvert à tous publics – les enseignants se verront remettre une attestation de participation. (com./réd.)

Ma petite histoire de l'art

L'Espace des inventions à Lausanne propose jusqu'au 1er juillet une exposition interactive et ludique, précédemment exposée au Tessin qui s'adresse spécialement aux enfants de 4 à 10 ans. Ma petite histoire de l'art est ouvert pour les classes du mardi au vendredi de 9h à 18h pour des visites guidées à la rencontre d'œuvres artistiques variées, qui s'achèvent avec un atelier créatif. Les réservations sont indispensables:

Tél. 021 315 68 80 www.espace-des-inventions.ch info@espace-des-inventions.ch

Nouveau *Majuscules*

L'Éducateur salue le renouveau du journal *Majuscules* édité par la Société pédagogique vaudoise. Présentée comme la «nouvelle revue pédagogique et syndicale de la SPV», cette publication de huit pages est disponible au format papier ou numérique et, souligne la SPV dans sa campagne d'abonnements, doit remplacer «avantageusement les pages vaudoises (réd.: en l'occurrence les pages SPV) dans l'Éducateur et l'ancienne formule de *Majuscules*». Ce premier numéro propose entre autres une interview de la conseillère d'État Cesla Amarelle sur ses six premiers mois à la tête du DFJC, des informations syndicales, ainsi que la présentation de l'Association vaudoise des enseignants du secondaire 1. (réd.)

Quel sera le coût de notre avenir?

À l'image de nombreux cantons, notamment Vaud et Genève, Fribourg doit procéder à une révision totale de sa loi sur la Caisse de prévoyance de son personnel (CPPEF). Les travaux en lien avec cette révision ont débuté et les premiers résultats sont attendus dans le courant 2018. Décryptages.

.....

Gaétan Emonet, président de la SPFF



Vous avez été probablement interpellés par le courrier reçu en janvier via educanet2 et signé par M. Godel, conseiller d'État et président du comité de notre Caisse. Malgré des résultats positifs, une gestion saine, des rendements corrects et des augmentations de cotisations paritaires en 2012, 2014 et 2017, il sera difficile voire impossible d'atteindre un degré de couverture de 80% (actuellement 74,3%) d'ici à 2052, comme l'exige la législation fédérale, sans prendre des mesures de recapitalisation et d'assainissement.

Pourquoi?

Trois raisons principales sont retenues. Tout d'abord, l'augmentation de l'espérance de vie voit le nombre des bénéficiaires progresser plus rapidement que celui des actifs. Le ratio de 4,40 actifs pour un pensionné en 2007 est passé à 3,28 en 2016 et cette «détérioration» va continuer. Ensuite, la Chambre suisse des experts en caisses de pension incite voire oblige les caisses à baisser leur taux d'intérêt technique. Fribourg devrait passer de 3,25% à 2,25% ou 2%. Ce taux donne une référence du rendement (immobilier, bourse...) escompté par une Institution de prévoyance. Même si son mode de calcul est critiqué et critiquable, le chiffre donné doit être à terme appliqué, sous peine de sanctions. Or, chaque baisse de ce taux péjore le degré de couverture de notre Caisse.

Enfin, même si l'année 2017 a été très bonne sur les marchés boursiers, les rendements moyens sur plusieurs années sont en retrait.

Pour les assurés?

Un changement important pourrait toucher directement les assurés, mais aussi changer l'orientation de la Caisse.

Le régime actuel de notre Caisse est une primauté des prestations. Ainsi, l'objectif des pensions finales n'est pas exprimé par rapport au dernier salaire assuré, mais sur le salaire moyen de carrière valorisé, en appliquant un pourcentage fixe selon l'âge du départ à la retraite. Or, ce régime pourrait changer, sous la pression du Grand Conseil, et passer en primauté des cotisations avec des prestations en lien direct avec le montant des cotisations: plus on cotise, plus les prestations sont élevées. Concrètement, la rente découlera du capital accumulé, de ses intérêts et d'éventuels rachats.

Il est aussi important de préciser que cette révision ne concerne en aucun cas le pont pré-AVS qui est entièrement financé par l'État.

Que va-t-il se passer?

Actuellement, nous ne connaissons pas les propositions de la Caisse et la teneur des discussions au Conseil d'État. Le projet doit être présenté dans quelques mois aux partenaires sociaux puis mis en consultation.

La facture devrait se chiffrer en plusieurs centaines de millions de francs (voire plus) et il faudra la régler. Augmentation des cotisations? Baisse des prestations? Augmentation de l'âge pivot? Financement paritaire? Quelles mesures transitoires? La solution finale sera-t-elle équilibrée?

La SPFF va très fortement s'impliquer dans le débat pour défendre vos intérêts et surtout vous informer, en particulier les collègues proches de la retraite. En effet, M. Godel a annoncé que les changements n'interviendraient pas avant le 1er janvier 2020, mais *quid* des enseignant-e-s qui ont l'obligation de démissionner six mois avant, pour la fin d'une année scolaire?



+41 (0)79 607 95 52
www.spff.ch



www.amcoff.ch



Oui au service public, même dans les médias

Le SER et le Cartel Intersyndical ont pris position contre l'initiative «No Billag» et vous recommandent de refuser cet objet le 4 mars prochain. Il s'agit de maintenir la diversité de la presse, de soutenir les médias locaux, autant d'outils au service de la démocratie qui serait atteinte si cette presse venait à être affaiblie. C'est l'occasion de rappeler l'existence de RTS découverte.ch (www.rts.ch/decouverte/), une mine d'or pour les enseignants. Ce site propose des supports visuels sur des dossiers liés aux objectifs d'apprentissages directement utilisables en classe, pour tous les degrés de la scolarité obligatoire. Sans la redevance, il y a fort à parier que ce site disparaisse, tout simplement. (lv)

DAS en enseignement spécialisé

La pénurie de collaborateurs dans l'enseignement spécialisé est avérée. Pour tenter de pallier le manque de personnel qualifié, l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) a été mandaté pour créer un diplôme d'études avancées (DAS) en cours d'emploi. Ce diplôme vise à donner à des collègues en poste depuis longtemps un complément de formation en tenant compte de leur parcours. La SPG a rappelé que d'autres voies pouvaient être poursuivies pour inciter les collègues à enseigner dans l'enseignement spécialisé, à savoir leur faciliter le passage devenu très compliqué de l'ordinaire vers le spécialisé. (lv)

Formation initiale: point de situation

La commission de l'enseignement supérieur a décidé de rediscuter du projet de loi réduisant la formation initiale du primaire d'une année. La SPG est prête à lancer un référendum si la loi passe. En cas de modifications du projet de loi, nous convoquerions une Assemblée générale pour en discuter. Entretemps, la commission de la CIIP qui traite de ces questions s'est saisie d'un rapport d'un groupe de travail composé des représentants du SER et des HEP, dressant un état des lieux de la formation initiale en Suisse romande. Ce groupe faisait suite à une conférence de presse du SER, dénonçant les problèmes dus aux manques de formation initiale pour les collègues. Si de nombreux acteurs s'accordent à dire que trois ans ne suffisent plus à former les enseignants primaires, la volonté politique d'augmenter la formation manque. La crainte des politiques est de devoir augmenter les salaires. swissuniversities, organe faîtière des formations de hauts niveaux, s'est emparé de la question et veut proposer un scénario en quatre ans. (lv)

CPEG: le débat continue

Le conseil d'État cherche un accord avec le Cartel sur la question de la caisse de pension. L'échéance du 30 juin reste pour l'instant une date butoir pour confirmer des mesures structurelles qui dégraderaient un peu plus nos conditions de rentes. Le Cartel a demandé si cette date était toujours d'actualité au regard des bons résultats de la caisse en 2017; réponse à venir. En parallèle, le Cartel a travaillé avec des experts sur toutes les questions brûlantes du débat. Nous continuons aussi à discuter avec le Conseil d'État pour savoir quelles mesures transitoires il envisagerait en cas de passage de la primauté de prestation à la primauté de cotisation. Le Cartel attend d'aller au bout de ces discussions, avant de prévoir une nouvelle assemblée des délégué-e-s pour décider d'une option à défendre. Le calendrier n'est pas très clair, ce qui rend le travail de concertation des associations très compliqué. La vigilance reste de mise sur ce dossier. (lv)



OMP: fin du groupe paritaire

2013, année de toutes les pagailles à l'Office médico-pédagogique (OMP)! La SPG avait dénoncé la situation auprès du conseiller d'État. L'appel avait été entendu et un groupe sous l'égide du secrétariat général avait été mandaté pour trouver des solutions. Cinq ans après, ce groupe est dissous.

.....
Laurent Vité, président de la SPG



Composé de membres de la direction générale de l'OMP, de représentants des syndicats et présidé par le secrétariat général, ce groupe paritaire a travaillé sur la base d'un protocole d'accord, appelé plan d'action. Après cinq ans de travaux, le constat a été fait que les sujets soumis à l'étude du groupe avaient été traités ou étaient suffisamment avancés pour que les discussions se poursuivent dans une autre configuration. Parmi les sujets, il y avait l'organisation des classes et la gestion de la mobilité des collègues qui s'était révélée catastrophique en 2013. Un calendrier de planification des rentrées scolaires a été organisé, notamment pour gérer la mobilité du personnel, les fermetures ou les ouvertures de classes ou de structures. Cet accord a ramené de l'ordre dans le processus de mobilité qui dure de janvier à mi-juillet. Cet accord est renouvelé chaque année. Autre sujet, la commission du personnel; elle devait être mise en place, ce qui a été fait puisqu'elle fonctionne depuis 2014. Nous devons aussi étudier la charge de travail des éducateurs sociaux en complément des études sur la charge de travail des enseignants menées par le Service de recherche en éducation; l'enquête a été réalisée et utilisée pour définir leur cahier des charges et harmoniser les horaires des collaborateurs concernés. Le groupe avait également pour mandat d'harmoniser les horaires d'ouvertures des structures. C'est un gros travail d'analyse qui a déployé ses effets depuis. Un autre sujet était l'élaboration de cahiers des charges

pour cinq fonctions et fonctions complémentaires, à savoir les enseignants spécialisés, les éducateurs sociaux, les maîtres d'atelier, les responsables pédagogiques des centres médico-pédagogiques et les responsables pédagogiques de regroupement de classes spécialisées (nommés entretemps référents). Mis à part le cas particulier des maîtres d'atelier pour lesquels on attend une certaine stabilisation de fonction avant de rédiger leur cahier des charges, les autres cahiers des charges sont validés, ou en passe de l'être. Enfin, l'accompagnement métier durant l'entrée en fonction à l'OMP a été repensé et allégé.

Cinq ans pour tout ça? Cela peut paraître long à un observateur externe. Mais il faut rappeler que ces objets n'étaient pas sans enjeu et qu'il a fallu du temps pour en prendre la mesure. Au bout du compte, il a certainement valu la peine de ne pas se précipiter à trouver des solutions qui n'auraient pas satisfait les collaborateurs de l'OMP. Il valait mieux prendre le temps de la réflexion et celui de la consultation pour au final avoir des outils performants et propres à permettre aux uns et aux autres de se sentir plus à l'aise au travail. Tout n'est pas réglé, tant s'en faut, et le travail continue. D'autres défis lancés à l'OMP vont sûrement relancer d'autres groupes de travail. Mais l'impression d'être arrivé au terme d'un cycle, avec somme toute un résultat concret et prometteur, donne le sentiment du travail accompli.



+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

Engagement au comité

Être auteur de sa profession

Je me suis engagé dès ma première année d'enseignement dans le comité de la SPG. Après avoir présidé l'association des étudiants en formation en enseignement primaire, entrer au comité était pour moi une suite logique. De plus, je ne peux concevoir la profession enseignante sans une vision et une compréhension plus larges de ce qui se passe à l'extérieur des murs de la classe et de l'école. Cela permet de ne pas être un simple acteur qui suit des règles imposées, mais bien un auteur de sa propre profession en infléchissant certaines décisions prises quant au scénario à suivre. Je m'engage essentiellement sur le versant pédagogique de la SPG, c'est-à-dire pour traiter les questions qui ont trait à la vie de la classe, de l'école, aux conditions de travail, à la réflexion sur la profession enseignante, aux pratiques pédagogiques, à la formation des enseignants. Je suis également engagé au niveau romand, notamment dans l'assemblée des délégué-e-s du SER ou dans la rédaction d'articles réguliers pour l'Educateur.



L'implication au sein de la SPG m'a permis de m'inscrire dans une dynamique d'identité collective de la profession et de m'associer pleinement au «corps enseignant». Cette identité est à la fois fixe en développant des valeurs propres à la SPG et une vision de ce que devrait être l'enseignement primaire à Genève comme une évaluation et un enseignement au service des apprentissages, des équipes enseignantes fortes et ancrées dans la coopération, une figure de l'enseignant comme un professionnel responsable à même de prendre ses propres décisions et de les justifier. Mais cette identité est dans le même temps en mouvement et s'adapte aux contextes sociaux et historiques en prenant par exemple position sur certains sujets ou en participant et en soutenant les mouvements syndicaux et pédagogiques.

Le comité doit se renouveler pour l'année prochaine, n'hésitez pas à sauter le pas!

Yann Volpé

la clémence



Le meilleur SCORE

Depuis des mois, le Conseil d'État parle des gagnants du peut-être futur système de rémunération des salaires à l'État, le bien nommé SCORE. 52% des fonctionnaires seraient gagnants, dit-il, et dans des professions fortement féminisées. Il le dit en bombant le torse, parce que ça fait bien de renforcer le salaire des femmes. Mais plus on creuse, moins on y croit! Par exemple, les infirmières, annoncées comme l'archétype des gagnantes dans le changement de système, n'y gagnent pas grand-chose: d'une part, on ne sait toujours pas ce qu'il advient de leurs indemnités (traduisez «elles vont les perdre») et pour financer le tout, il faudra engager moins d'infirmières, parce qu'elles seront devenues trop chères! Cela ne manquera pas de dégrader leurs conditions de travail déjà pas terribles en ce moment. En fait, ceux qui gagnent le pactole dans SCORE sont... les conseillers d'État! La nouvelle grille favoriserait les hauts salaires et une loi impose que les conseillers d'État gagnent 8% de plus que le plus haut salaire de la grille salariale. 8% d'un petit salaire, c'est toujours des cacahuètes, mais 8% d'un gros salaire, ça fait une grosse augmentation! On comprend mieux pourquoi ils défendent becs et ongles leur projet de loi pour «une fonction publique moderne et flexible».



Semaine du Cerveau 2018

Des forums publics sont organisés par le service de neurologie de l'hôpital du Valais. Différents sujets seront traités par des spécialistes entre le lundi 12 mars et le jeudi 15 mars 2018.

Les rendez-vous sont fixés à l'Aula des Creusets à Sion de 18h30 à 20h00. (os)

Assemblée des délégués AVECO – VLWO

Pour des raisons organisationnelles, l'assemblée des délégués de l'AVECO et de la VLWO a été repoussée d'un mois. Cette rencontre annuelle se déroulera à Sion à l'institut Don Bosco le vendredi 16 mars 2018. (dr)



Conférence sur la dyscalculie

L'aDsr (association Dyslexie suisse romande) antenne Valais et des formatrices «Troubles Dys et Outils» organisent une conférence publique ce prochain 7 mars sur le thème «Dyscalculie et difficultés d'apprentissage en mathématiques: connaissances théoriques et pratiques».

La conférencière, Anne-Françoise de Chambrier, logopédiste durant plusieurs années, a terminé récemment sa thèse sur le trouble d'apprentissage en mathématiques. Elle travaille actuellement comme collaboratrice scientifique post doctorante sur deux projets de recherche à la HEP-Vaud ainsi que comme chargée d'enseignement à l'université de Genève et à l'université de Neuchâtel.

L'exposé abordera plusieurs principes généraux pour aider les enfants qui rencontrent des difficultés en mathématiques. Pour clore la soirée, les formatrices «Troubles Dys et Outils» présenteront quelques outils utiles pour aborder les mathématiques dans le primaire.

20h, Aula de la Planta, av. de la Gare 45, Sion. Une attestation de participation au cours sera disponible sur place

RH et planification 18-19

L'État du Valais, comme employeur, peut-il déléguer, sans autre, la gestion des Ressources Humaines (RH) aux directions d'écoles? Les pratiques locales sont-elles équitables pour les enseignants?

Olivier Solioz, président de la SPVal



La période des planifications scolaires a commencé en décembre et se poursuivra jusqu'en mai. De nombreux collègues sont préoccupés par leur emploi futur. Les organisations et les répartitions des périodes sont une source d'échanges entre collègues. Les discussions avec la direction s'avèrent, dans certains cas, beaucoup plus crispantes. La question: «Qui est réellement mon employeur?» est une réalité.

Certaines réponses se trouvent dans les différents textes légaux (loi et ordonnance sur la direction et le traitement du personnel, règlement sur les contributions, cahier des charges des directions, contrat de prestation...) et d'autres sont morales.

La fonction de directeur n'est pas une chose aisée, mais elle demande un engagement important en temps et en responsabilités. Les multiples tâches administratives et de coordination des mesures sont de plus en plus chronophages. Pour la scolarité obligatoire, le directeur est nommé par une (ou plusieurs) commune(s). Une partie de son salaire est subventionnée par l'État. Cette attribution est liée au nombre d'élèves et varie fortement entre les niveaux de formation. Ce facteur influence ses disponibilités pour la gestion RH. Elle ne doit pas se limiter à une feuille de desiderata et un tableau de répartition des pourcents pour les enseignants.

Les différentes facettes relatives aux RH méritent d'être traitées par des spécialistes ou des directeurs formés au do-

main. Je vous propose certains modules que j'estime être importants (voir tableau ci-dessous).

Il me semble que des synergies entre les formations internes de services RH de l'État et les formations initiales ou continues des directions peuvent être mises en place.

Du côté des associations d'enseignants de la FMEP¹, la problématique est aussi prise en compte et a été signalée au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF). Des demandes de renforcements des équipes ont été faites. Actuellement, il n'y a pas de positionnement fort qui a été transmis.

Tout ne peut pas être amélioré d'un coup de baguette magique, mais j'encourage tous les collègues à ouvrir un dialogue constructif entre eux, mais surtout avec les directions et les adjoints. En étant informé des attributions de classes et de périodes, en participant de manière active à l'élaboration de variantes, des solutions peuvent être trouvées. Je suis persuadé que lorsqu'une situation critique est vécue dans une école, le recours à une discussion entre les enseignants, la direction, l'inspecteur et un représentant du SE est nécessaire.

«On n'est intelligent qu'à plusieurs.»

Albert Einstein

¹ Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'État du Valais

| | |
|----------------------------|---|
| Communication constructive | Planification pluriannuelle de l'emploi |
| Climat de travail | Connaissance des mécanismes salariaux |
| Décisions participatives | Santé au travail |
| Informations régulières | Entretiens personnels |
| Soutien et aide | Défense et accompagnement |

Ô CO! CO! Pourquoi n'es-tu plus mon beau CO?

William Shakespeare excusera cet emprunt peu romantique et quelque peu maladroit de sa fameuse réplique de *Roméo et Juliette*. Aux prémices de cette nouvelle année, l'annonce de nouveaux changements – apparemment positifs – dans l'organisation de notre beau CO valaisan, me pousse à faire un état des lieux.

David Rey, président de l'AVECO



En septembre 2009, une nouvelle loi sur le CO voyait le jour. Si cette dernière n'a pas été accueillie par l'ensemble des professionnels de l'enseignement au CO comme le Messie, cependant, il faut lui octroyer ainsi qu'aux mesures l'accompagnant un certain nombre de mérites et une réelle volonté de changement. Telle la Vénus de Sandro Botticelli, cette loi naissait parfaite, immaculée, sans aucune trace ni imperfection... il faut bien avouer que si l'accouchement semblait parfait, les premières années de vie furent bien agitées. Les qualités initiales ont, pour la plupart, subi de profonds changements et l'essence même de la loi a été revue.

Si ces modifications n'ont pas toutes engendré de vives réactions, il faut avouer qu'elles ont généré des difficultés pour le monde des enseignants.

Sans être exhaustif, voilà quelques-unes des principales qualités au service des élèves et des enseignants, qui se sont envolées avec les mesures d'économie:

- Les demi-classes de langues: *bye bye! Auf wiedersehen* les demi-classes de L2 et 3. Trop chères pour certains, peu efficaces pour d'autres, ce choix qui semblait un pilier de la nouvelle loi aura fini par passer également à la trappe. Difficile de comprendre ce choix, si ce n'est pour des raisons économiques, à une période où l'on prône le bilinguisme dans notre canton. Au-delà des questions d'organisation, que dire alors à ces dizaines d'enseignants que le canton a formés pour pallier le manque! *Bye bye?*

- Trente-quatre périodes en 11e: eh oui, ils avaient osé allonger le temps de présence des élèves en fin de scolarité obligatoire et proposer un cours de projet personnel

consistant et innovant. Sur l'acte de naissance, il faut bien avouer que le bébé avait belle allure. Hélas, un coup de balai économique et de nombreux avis sceptiques, avant même d'avoir pu réellement peser le nourrisson, avaient eu raison de cette nouveauté. Et *quid* des enseignants engagés pour permettre l'augmentation de la grille horaire?

- Deux périodes de décharges pour le titulaire en 10e: favoriser l'orientation et la communication avec les parents passait par l'obligation d'augmenter la charge de travail des titulaires de 10e. Indéfendable face aux mesures d'austérité, cela permettait pourtant aux titulaires de favoriser le travail d'orientation. Dommage! Ah! J'oubliais... n'a-t-il pas fallu engager quelques enseignants pour compenser ces heures? Que dire des mesures d'allègement en fin de carrière qui devaient compenser certains désavantages et pertes que nos collègues plus expérimentés avaient déjà dû subir et surtout leur permettre de terminer leur carrière avec toute l'énergie et la motivation nécessaires à un enseignement de qualité.

Toutes ces décisions pèsent aujourd'hui sur les jeunes générations d'enseignants qui se destinent et se forment pour enseigner au CO. En effet, ils peinent à trouver des engagements parce qu'ils doivent payer les pots cassés de ces mesures d'économie qui ont fait disparaître de nombreux EPT (équivalents plein temps). Aujourd'hui, l'AVECO s'engage à dire STOP. Ne dénaturons plus la loi et conservons une école de qualité pour tous les acteurs impliqués. La valorisation de notre profession passe aussi par un retour de certains avantages perdus.